

24 OCT. 2016

Nouméa, le

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés, des impacts
environnementaux et
des déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par

N° 1145-2016/2-
ACTS/DENV

Le Directeur

à

Monsieur André BEAUVOIS
SURFACES VERTES PROPRES MANA
SVP MANA
Lot 115 ZI de Normandie
191 A, rue Georges Lèques
98800 Nouméa cédex

RAR OPT n°RA 02 777 207 9 NC

Monsieur le gérant,

24 OCT. 2016

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté n° 2896-2016/ARR/DENV du 24 OCT. 2016 mettant en demeure la société Surfaces Vertes Propres (SVP) MANA de régulariser la situation administrative et technique de l'installation qu'elle exploite, sise lot 115, zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Indépendamment des sanctions pénales qui pourront être exercées, à défaut d'exécution à l'expiration des délais fixés dans le présent arrêté, il pourra être fait application des procédures prévues à l'article 416-1 du code de l'environnement de la province Sud, à savoir :

1° obliger l'exploitant à consigner entre les mains d'un comptable public une somme répondant du montant des travaux à réaliser ;

2° faire procéder d'office, aux frais de l'exploitant, à l'exécution des mesures prescrites ;

3° suspendre par arrêté le fonctionnement de l'installation jusqu'à exécution des conditions imposées et prendre les dispositions provisoires nécessaires ;

4° Ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 1 780 000 francs et une astreinte journalière au plus égale à 178 000 francs applicable à partir de la notification de la décision la fixant et jusqu'à satisfaction de la mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement


Jean-Marie LAFOND



Direction de l'Environnement
6, route des Artifices - Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX
Tél : 20 34 46 – Fax : 20 30 06

*Bureau des Installations classées pour la
Protection de l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

(à retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus)

Je soussigné, Monsieur André BEAUVOIS, en qualité de gérant de la société SURFACES VERTES PROPRES MANA,

accuse réception de l'arrêté n° 2896-2016/ARR/DENV, daté du **24 OCT. 2016**, mettant en demeure la société Surfaces Vertes Propres (SVP) MANA de régulariser la situation administrative et technique de l'installation qu'elle exploite, sise lot 115, zone industrielle de Normandie, commune de Nouméa.

A _____, le _____

Signature